



Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°74

Hiver 2021



Mairie de Goult - 31 place Jean Moulin - 84220 GOULT - www.goult.fr

Sommaire

Vie locale

Réunions.....	4
Le conseil municipal des jeunes	8
Actualités	9
Zoom sur.....	11
Échos.....	12
Aux écoles.....	14
Lou Pasquié.....	15
Associations.....	16

Informations

Environnement.....	18
--------------------	----

Culture

Expositions	20
Médiathèque.....	21

À votre attention

Allo?!.....	22
État civil - Le coin du jeu.....	23



➤ Aménagements P10



➤ Actions du C.A.S. P11



➤ Journée des loisirs P13

AVIS AUX ASSOCIATIONS
***Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la Médiathèque Municipale***

Ont participé à ce numéro :



Articles et photos : La commission municipale
«information et communication» (*Monique CHABAUD,*
Eric LAUGIER, Françoise PEZIERE).

Conception : Sébastien FARGET

Impression : L'imprim à APT



➤ Les expositions P20

En quelques lignes...

Madame, Monsieur

Les fêtes de Noël et du Nouvel An vont marquer la fin de l'année 2021. Le bonheur et les moments partagés, attendus par tous, sont nécessaires mais ne doivent pas faire oublier la pandémie de covid-19 qui bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. L'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement ; il nous faut appliquer encore les contraintes sanitaires. Nous faisons appel une fois de plus à votre compréhension et à votre civisme, et je vous remercie de votre participation.

Cette année notre commune aura connu une évolution dans les services à la population avec la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale ainsi que l'installation de nouveaux professionnels paramédicaux. Nous reviendrons plus longuement sur ces réponses aux besoins de tous que nous nous efforçons de développer.

Avec les membres du conseil municipal je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous présente nos vœux les plus chaleureux pour 2022.

Didier PERELLO

Didier Perello et le Conseil Municipal

vous souhaitent

de joyeuses fêtes de fin d'année

et ont le plaisir de vous inviter

à la traditionnelle cérémonie des vœux

jeudi 13 janvier à 18h30

à la salle des Fêtes

Sous réserve des mesures sanitaires du moment

Conseil Municipal du 7 Septembre 2021

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monik CHABAUD, Janine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Michèle DIDIER, Francis ROCHE, Michèle MICHEL, Jean-Louis BONVALET.

Pouvoirs : Françoise PEZIERE pouvoir à Michèle MICHEL, Hervé CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO, Elodie DE TIMARY pouvoir à Mauricette CENCIARELLI, Nicolas CARRARA pouvoir à Jean-Louis BONVALET

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL

1. Approbation du procès-verbal de réunion du 7 Juillet 2021

Approuvé à l'unanimité

2. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du contrat groupe de couverture des risques statutaires pour les agents communaux mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS / CNP Assurances.

Approuvé à l'unanimité

3. Achat d'un terrain au lieudit « les Viginières »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le but d'assurer la préservation des espaces naturels et sensibles du Calavon sur le site de la Virginière, il propose l'acquisition de parcelles pour une surface totale de 1500m². Le PNRL a déjà fait l'acquisition d'une partie l'année dernière. Il précise que cet achat entre dans le cadre des dépenses pouvant être inscrites au titre du CDST 2020-2022 partie développement durable.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de modification au titre du CDST 2020-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 a été signé le 15 juin 2021 qui a mobilisé la somme de 81 882€ affectée à des travaux de voirie. Il convient de solliciter une demande de modification (avenant n°1) avec les opérations suivantes : Place du Vieux Village, Chemin des Coustas, Chemin des Gnouquettes, Chemin des Chavelles pour un total d'aide de 48 777,35€ et l'achat du terrain de la Virginière pour une aide de 8 225 €.

Approuvé à l'unanimité

5. Adhésion de Luberon Monts Vaucluse au Parc Naturel Régional du Luberon

Le Conseil communautaire de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse souhaite adhérer au Parc Naturel Régional du Luberon. Aussi, il est demandé aux collectivités adhérentes de se prononcer sur cette modification de statut.

Approuvé à l'unanimité

6. Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur Gérard CHABAUD présente le rapport annuel 2020 du Syndicat des Eaux de Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et celui du délégataire SUEZ. Il propose au Conseil d'adopter ce rapport et rappelle qu'il est librement consultable en mairie et sur le site du Syndicat.

Approuvé à l'unanimité

7. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) -Autorisation de signature

Monsieur le Maire présente les enjeux du CRTE porté par la CCPAL sur les axes suivants : mobilités durables, sobriété énergétique, patrimoines naturels, paysagers et bâtis, cadre de vie au quotidien. L'Etat accompagne financièrement les actions du CRTE.

Approuvé à l'unanimité

8. Modification du tableau des voies communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux effectués au Hameau de Lumières avec le département, il convient de classer dans la voirie communale une section de la RD 60 pour 236 ml et de déclasser la rue de la Californie pour 395 ml qui sera remise au Département.

Approuvé à l'unanimité

9. Remboursement des frais de sortie du CMJ du 9 juillet 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors de la sortie du Conseil Municipal des Jeunes à Fontaine de Vaucluse et au parc SPIROU à Montoux du 9 juillet 2021, certaines dépenses ont été prises en charge par ses soins, pour un total de 136.60€ euros.

Approuvé à l'unanimité (une abstention Didier PERELLO)

10. Attribution d'une subvention à l'Association Soirées d'Été

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association Soirées d'Été a organisé une manifestation au mois de juillet et qu'il convient de voter une subvention de 500€.

Approuvé à l'unanimité

11. Autorisation d'ester en justice

Par délibération en date du 4 juin 2020, le conseil municipal a décidé de confier un certain nombre de délégations à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé de déléguer celle d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

12. Suppression de régies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie, il convient de regrouper les régies existantes au sein de la régie produits et services.

Approuvé à l'unanimité

13. Candidature Congrès sur la Pierre Sèche

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un congrès biennuel sur la pierre sèche réunit les spécialistes de tous pays. La présence de la carrière de l'entreprise GRAVISUD sur la commune, et l'accompagnement de professionnels, permettent à notre commune de candidater pour l'organisation 2023. Le département de Vaucluse a exprimé son soutien moral et financier. Une réponse de la Région est attendue, condition nécessaire pour présenter notre candidature.

Approuvé à l'unanimité

14. Transformation du bureau de poste en Agence postale communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses derniers entretiens avec les responsables régionaux de la poste. Depuis quelques années, la baisse régulière de la fréquentation du bureau de poste a entraîné des réductions des horaires d'ouverture. Aujourd'hui la poste ne peut plus assurer la présence de son personnel sur la commune. Afin de maintenir les services nécessaires à la population, il propose la création d'une agence postale communale. Une convention entre la poste et la commune sera signée ultérieurement qui précisera les modalités d'accompagnement financier et d'aménagement des locaux avant la fin de cette année

Approuvé à l'unanimité

Point sur les travaux et commissions

- CAS : Sortie découverte du village avec Francis ROCHE le 27 septembre de 9h30 à 12h, rendez-vous devant l'église. Un apéritif est prévu au Moulin (respect des consignes sanitaires)
- Le panneau de chantier à la chapelle des hommes a été installé

* * * * *

Conseil Municipal du 15 Novembre 2021

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monik CHABAUD, Janine GUITON, Françoise PEZIERE, Francis ROCHE, Michèle MICHEL, Jean- Louis BONVALET.

Etaient absents : Hervé CHABOWSKI pouvoir à Gérard CHABAUD, Jean-Claude DONGUY pouvoir à Didier PERELLO, Elodie DE TIMARY pouvoir à Eric LAUGIER, Michèle DIDIER pouvoir à Mauricette CENCIARELLI, Nicolas CARRARA

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL

1. Approbation du procès-verbal de réunion du 7 Septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

2. Contrat d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire précise que suite à une erreur matérielle dans la dernière délibération il convient de repréciser le taux du contrat d'assurance, soit 6,06% de la masse salariale.

Approuvé à l'unanimité

3. Approbation du rapport de la CLECT de la CCPAL

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil d'une première réunion de la CLECT en juillet dernier portant sur le transfert du périmètre du plan d'eau de la ville d'Apt à la CCPAL. Lors de cette réunion, la CLECT avait voté contre ce périmètre et le calcul des charges correspondant. La CCPAL avait alors mis fin à la réunion. La CCPAL a organisé une nouvelle réunion de la CLECT le 28 septembre 2021 en reproposant le même périmètre. Monsieur le Maire informe qu'il s'est prononcé contre cette proposition.

Vote contre à l'unanimité

4. Aide pour le paiement du ramassage scolaire communal pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide pour le transport scolaire, organisé par la commune, a été mise en place ; il propose de la maintenir aux montants de l'an dernier.

Approuvé à l'unanimité

5. Aide pour le paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Monsieur le Maire rappelle l'aide apportée, sous condition de ressources, aux contribuables Goultois pour le paiement de la TEOM et propose de la maintenir aux montants de l'an dernier.

Approuvé à l'unanimité

6. Prime de fin d'année du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ensemble du personnel communal, titulaire et non titulaire, bénéficie depuis 1981 d'un complément de rémunération sous la forme d'une prime de fin d'année. Il propose de porter ce montant à 510€ pour cette année.

Approuvé à l'unanimité

7. Désignation d'un délégué à l'Association Départementale des Comités Communaux de feux de forêts.

Il convient de désigner un délégué à l'Association Départementale des CCFF afin de représenter la commune. Monsieur le Maire propose Monsieur DONGUY.

Approuvé à l'unanimité

8. Durées amortissements Budget Transport Scolaire

A la demande de la trésorerie il convient de fixer la cadence des durées d'amortissement sur le budget transport scolaire.

Approuvé à l'unanimité

9. Participation au dispositif d'Action Sociale Fonds d'Aide aux Jeunes du CD 84

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif en faveur des jeunes en difficultés âgés entre 18 et 25 ans dont l'objectif est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ce fonds est majoritairement financé par le CD ainsi que par différents partenaires tels que la CAF, la MSA.

Le montant au titre de l'année 2021 pour les communes de 0 à 2000 habitants est forfaitaire soit 200€

Approuvé à l'unanimité

10. Convention relative à l'organisation d'un point de contact : La Poste Agence Communale

Monsieur le Maire présente la convention avec la Poste qui précise les modalités relatives à l'organisation de l'agence communale dont l'ouverture est fixée au 1er décembre 2021. Elle précise notamment les prestations proposées au public, le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle et de l'indemnité d'installation.

Approuvé à l'unanimité

11. Avenant à la convention avec SAS CAMPARK

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un bail a été établi par délibération du 8 février 2018 avec la SAS CAMPARK et qu'il convient d'y apporter des modifications par un avenant (loyer annuel, frais de consommation d'eau).

Approuvé à l'unanimité

12. Acceptation d'un legs grevé de conditions

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a hérité d'un bien suite au décès d'un administré. La commune a transmis au notaire chargé de la succession la délibération de délégations du Conseil Municipal au maire pour l'acceptation de ce legs, mais celle-ci doit être complétée car ce legs est grevé d'une condition en cas de vente.

Approuvé à l'unanimité

13. Vente d'un bien communal

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a reçu plusieurs offres d'achat pour la maison située aux Chavelles et que la commune souhaiterait privilégier l'installation d'habitants à l'année. Il propose d'accepter l'offre répondant à ces critères, et qui se trouve être la meilleure offre. La vente sera signée dès réception de tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Bornes électriques recharge véhicules : le Syndicat d'Energie Vauclusien envisage l'installation de bornes électriques à Lumières. Plusieurs points sont encore à préciser (frais d'installation, frais de maintenance..).
- Les travaux sur le chemin des Gnouquettes sont terminés
- Date du repas à la salle des Fêtes pour la soirée Téléthon : 3 décembre 2021
- Déplacement des poubelles à Lumières : avec le SIRTOM une étude est en cours sur le point de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif à Lumières où les dépôts sauvages sont nombreux. Les poubelles pour les OM sont installées sur le nouveau parking.

* * * * *



Le Conseil Municipal des Jeunes

Les élèves de l'école élémentaire ont procédé à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année scolaire 2021-2022. Réunis à l'école le 19 octobre le conseil a élu son maire et ses adjoints.

Petit maire : CHABAUD Loan
1er adjoint : CENCIARELLI Louis
2ème adjoint : CLAMECY Nolan
3ème adjoint : DONAT Chloé

Conseillers municipaux :
AUDE Léon
NAIT Marcus
PUCCI Camille
MAISSONNIER NDOUNG Lou

PHILIPPE Ophélie
VALLE Tamara
BERNASCONI Ange
MONESTE VAN WELLY Tess
PUCCI Violette
RIGOT-MULLER Roman
ROSSI Maëlle

Mieux connaître la collectivité et son fonctionnement, découvrir la commune et son environnement, réaliser des documents...telles sont les activités proposées à ces jeunes, adultes de demain. Leur enthousiasme fait plaisir à voir et leur bon sens nous surprend. ■

Les permanences

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.A.S.

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@admr84.org).

L'agence postale communale

Pour compenser la fermeture du bureau de Poste, une agence postale communale va voir le jour sur notre commune. En effet, la municipalité ne pouvait se résoudre à perdre ce service de proximité. Alors, elle a décidé de monter un projet d'agence postale communale dans le cadre d'un conventionnement avec La Poste. Un accord qui permet de maintenir une activité de «services de dépannage» nécessaire à la population.

C'est donc directement à la médiathèque municipale que le public va retrouver les services postaux de base (vente de timbres, affranchissement, envoi/réception des colis sous conditions (France), retraits des espèces limités, etc.). L'agence postale communale est ouverte au public en même temps que la médiathèque municipale à savoir :

**du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
et le samedi 8h30 à 11h30**

Au cimetière

Les agents du service technique de la mairie poursuivent leurs efforts pour l'aménagement de l'extension du cimetière. En effet, l'allée principale a été chaussée afin de rendre parfaitement praticable l'accès aux caveaux et au jardin du souvenir. Des décorations au sol ont été réalisées afin de participer à la mise en valeur des diverses plantations. ■



Le Syndicat d'Énergie Vaclusien

Le Syndicat d'Énergie Vaclusien (S.E.V.) a réalisé des travaux sur certains quartiers de notre commune ; notamment sur le quartier des « Vaines » (photo) et sur le chemin des Coustas. Les aménagements réalisés concernent l'enfouissement du réseau électrique. Ces travaux consistent à améliorer l'environnement en rendant les réseaux d'électricité plus discrets. ■





Quelques aménagements

Le service technique de la mairie a procédé à l'installation de plusieurs éléments de loisirs sur notre commune. C'est notamment le cas au jardin du Grand Verger où plusieurs jeux ont pris place comme un tourniquet et une balançoire. Puis c'est sur l'aire de jeux de Canove où deux autres jeux ont été installés pour le plus grand plaisir des plus jeunes. Des tables et des bancs ont également été posés aux abords de l'entrée du Conservatoire des Terrasses de cultures où le public pourra apprécier, lors de la belle saison, l'ombre des chênes et profiter d'une belle vue sur la plaine de Gordes. ■





...les actions du Comité d'Action Sociale de Goult (C.A.S)

Lundi 27 septembre 2021 a eu lieu une balade contemplative dans les rues du village au départ de l'Eglise de Goult pour connaître et redécouvrir Goult sous un autre aspect. Francis Roche, Président de l'Association du Patrimoine nous a expliqué les multiples facettes historiques de l'église. Il a commenté des détails sur les façades goultoises, nous a fait mieux connaître l'histoire du château de Goult pour nous conduire jusqu'au moulin de Jérusalem où un verre de l'amitié nous attendait ! Une balade qui fut un succès par l'intérêt des participants et grâce au soutien de Lou Pasquié Allo Bus qui avait choisi de faire sa sortie mensuelle à Goult !



Mardi 19 octobre 2021 de 15h à 17h, les membres du CAS ont organisé un goûter – discussion à la salle Domitia qui a réuni une vingtaine de participants de Goult et des villages alentours. Francis Roche s'est également joint à nous pour nous parler de l'histoire de la commune. Ce fut un moment de partage pour apprendre à se connaître, savoir ce que les participants avaient envie de découvrir sur Goult ou d'apporter au village. Un moment très convivial qui a permis aux Goultois de se retrouver ! ■

Françoise PEZIERE



La soirée Halloween



Le Comité des fêtes de Goult a organisé Halloween au départ de la place de La Libération le samedi 6 novembre 2021. Parents et enfants étaient déguisés, maquillés. Magnifiques et effrayants ! Un cortège a été organisé pour faire le tour des commerçants de Goult qui ont offert des

bonbons aux enfants pour éviter qu'ils ne leur jettent un sort. Les enfants ont aussi frappé aux portes des Goultoises et des Goultois qui les attendaient de bon cœur.

Après les triomphantes collectes de bonbons des enfants, le Comité des Fêtes a élu les 3 gâteaux les plus terrifiants ! Tous les parents d'élèves de l'école avaient confectionné des gâteaux tous aussi beaux que monstrueux. Les heureux gagnants du concours de gâteaux sont Marceau et Ange Bernasconi, Renaud Tourre et Valentin Mansuy. Ils sont repartis avec leurs petits cadeaux. Tous les gâteaux ont été partagés sur la place, accompagnés de la traditionnelle soupe de potiron faite par Théo Baume et Mauricette Cenciarelli. Chocolat chaud et vin chaud étaient là aussi pour réchauffer les grands comme les petits. La manifestation était ouverte à tous et les participants étaient bien présents comme à l'habitude. ■

Cérémonie du 11 novembre



Les anciens combattants de l'union Fédérale du Vaucluse avec sept drapeaux et la population nombreuses ont fait un cortège jusqu'au monument aux morts. La cérémonie a débuté par l'intervention de Monsieur Didier Perello félicitant les personnes invitées à cet anniversaire à l'approche de 150 personnes, puis a annoncé la remise des médailles. Monsieur Gérard Martin président départemental de l'association des anciens combattants, avec à ses côtés le Major Arqué Irène, retraitée militaire de carrière spécialité

« État Major » a remis la croix du combattant à Monsieur Marseguerra Vincent, retraité de l'armée de l'air, qui a participé aux opérations par trois fois au Tchad, opérations Manta et Epervier, l'opération Alysse en Arabie Saoudite. Monsieur Vaysse Jean-Pierre retraité de l'armée de l'air, pilote d'hélicoptère, opérations outre mer Côte d'Ivoire, Sénégal, Centre Afrique, Tchad, a effectué 2000 heures de vol, a reçu la croix du combattant. Monsieur Ruiz Gérard retraité sapeur parachutiste, au cours de son service militaire a effectué un séjour au Liban dans le cadre des accords de L'O.N.U. avec la médaille de la reconnaissance de la nation, a reçu la croix du combattant ce jour.

Monsieur le Maire Didier Perello a rendu hommage aux morts de 14/18 et a lu le message de Madame le Ministre Darrieussecq afin de rendre hommage à tous les « Morts pour la France » et de nos soldats en campagne, morts en service au Mali et en Égypte. Le message de L'U.F.A.C des anciens combattants de Vaucluse a été lu par la secrétaire Madame Janine Guiton. La cérémonie s'est terminée par le traditionnel dépôt de gerbes, la minute de silence, la sonnerie aux morts et le chant de la Marseillaise.

Le bureau de l'association



Journée sport et loisirs au stade de Goult

L'association des parents d'élèves de Goult a organisé une journée sport et loisirs grâce à la participation des associations sportives et de loisirs de Goult et des alentours. Ont été présents Le Judo Club de Goult, Le Tennis Club de Goult, Le Football Club Avenir Goult-Roussillon, Le Centre Equestre Les Ecuries de Meille de Bonnieux, Les Fleurs Nomade de Laetitia Marchais de Goult, Le Centre Social Lou Pasquié de Roussillon, le Rugby BCI XV de l'Isle sur la Sorgue-Cavaillon et l'école de Danse Choreart de Bonnieux.

Tout s'est passé dans la convivialité de 10h à 18h et pour le plus grand bonheur des enfants. Les enfants ont pu tester les ateliers de chaque club : balade à poney, mini tournois de foot, de rugby, de tennis et de judo chorégraphie de danse improvisée, atelier de peinture, jouer avec les kappas ! Les associations ont pu commencer à remplir leur carnet d'inscription pour la rentrée scolaire ! Une belle journée ensoleillée au stade. Les parents d'élèves comme à chaque fois ont tenu le stand de restauration et la buvette. Ils ont apporté

des pâtisseries, des viennoiseries, des pizzas... Merci à tous les parents et aux grands-parents ! Merci à la mairie pour son soutien tant pour son accord que pour l'organisation. Merci à M. Le Maire et ses adjoints ainsi qu'Anne Chabert, directrice de l'école de Goult pour leurs présences. Merci au Conseil Départemental de Vaucluse pour tous les cadeaux offerts aux enfants : porte-clés, porte-monnaie, sac à dos, t-shirt ! Merci aux partenaires pour la diffusion de la manifestation : presse, office de tourisme, commerce...

A la fin, chaque enfant a reçu de l'association des parents d'élèves une médaille et des bonbons pour les récompenser de leurs exploits. Le but de cette manifestation était d'une part de faire connaître aux enfants comme à leurs parents les activités possibles à côté de chez eux et de collecter des fonds pour financer les projets de classe de l'école de Goult ! Une belle journée en plein air qui a attiré une centaine de participants de Goult et des villages alentour. ■



Du côté de l'école René Char de Goult

Les enfants ont repris l'école le jeudi 2 septembre 2021. Depuis cette rentrée, Anne Chabert, enseignante des CM1-CM2 assure le poste de directrice et nous l'en remercions. Céline Lecuelle est la nouvelle enseignante pour les CE1-CE2. Claire Isnard s'occupe toujours des GS-CP et Béatrice Garcia des maternelles.

La classe des maternelles de Béatrice Garcia est partie en sorties. Cette année, les vendanges ont eu lieu le 30 septembre sous un beau soleil d'automne. Le projet portait moins sur le fruit que les 2 années précédentes, davantage sur la réflexion : sur la connaissance de leur environnement en tant qu'enfants du pays et par conséquent : comment prendre soin de celui-ci ? Que faire de nos déchets pour protéger nos sols, notre environnement, notre TERRE... Bien sûr, ils ont suivi par ailleurs tout le processus en classe : égrenage, pressage et dégustation du jus de raisin en invitant leurs familles. Béatrice Garcia remercie chaleureusement Bruno Mille, qui a permis de vendanger sur une parcelle de la Cave de Lumières ainsi que Messieurs Testanière et Bonnot, qui sont venus à leur rencontre, dialoguant avec les petits et qui semblaient très touchés par cette action.

« Merci à tous pour votre gentillesse qui nous encourage dans nos sorties » de Béatrice Garcia. La même classe a appris à faire du pain accompagnée par leur maîtresse. Projet en plusieurs étapes : visite du musée de la boulangerie le 7 octobre 2021, retour au musée des élèves pour expliquer le processus de fabrication de la graine à la farine



et au pain à leurs parents le samedi 16 octobre 2021. La classe des maternelles s'est ensuite mise aux fourneaux. Ils ont fait du pain pour toutes les autres classes pendant une semaine. Les enfants étaient très motivés pour offrir naturellement le pain à leur cantine. Ils ont terminé leur apprentissage en visitant la boulangerie de Goult et ils ont pu poser toutes leurs questions au boulanger. Les employés communaux ont installé dans le parc du Grand Verger les nichoirs que les enfants de CE1-CE2 avaient décorés l'année dernière.

Le Conseil Municipal des Jeunes était présent à la commémoration du 11 novembre 2021 pour le 103ème anniversaire de l'armistice, accompagné par Anne Chabert. Les enfants de maternelles et de CP ont jardiné avec les maîtresses respectives, Béatrice Garcia et Claire Isnard, et ils ont planté des bulbes en attendant le printemps. L'année scolaire a bien commencé et les enseignantes ont de nombreux projets que nous découvrirons prochainement. ■

Photos : APE



Lou Pasquié,
votre Centre Social et Culturel Intercommunal,
toujours plus engagé auprès des goultois !

L'Accueil Périscolaire du soir propose à vos enfants âgés de 3 à 11 ans des projets thématiques

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi en périodes scolaires, de 16h30 à 18h30, les animateurs articulent les accueils autour de deux projets :

Dans le cadre du Parcours du petit écocitoyen : la thématique du moment (renouvelée après chaque vacances) est «le périscolaire en dessin». Animés par l'artiste peintre Joanna Szelas le lundi, les ateliers dessin permettent aux enfants de créer des affiches représentant les règles de vie en collectivité, et peuvent ainsi développer leur capacité de réflexion, leur imaginaire et leur créativité.

Plusieurs projets sont en cours pour les ateliers intergénérationnels avec les personnes âgées de La Bastide des Lavandins d'Apt : une vidéo, le loto du repas de Noël.

Le Mas des Jeunes de Goult (face à la Mairie) a lancé un nouveau projet en cette rentrée scolaire 2021

Le lieu de rendez-vous des 11-18 ans propose, depuis ce mois de septembre, des ateliers d'initiation à l'audiovisuel.

Picturado, un peu comme une école de cinéma, leur apprend l'Histoire du cinéma, les techniques vidéo, le stop motion et le story-board. Les deux animateurs, Simon Peltier et Dorian Chevallier, l'un diplômé d'uneliceenceetl'autred'unBTSAudiovisuel, transmettent aux ados leurs connaissances et compétences le jeudi de 18h15 à 19h45.



<https://loupasquie.fr>

En parallèle, le Mas des Jeunes continue d'accueillir tous les 11-18 ans du territoire le mercredi et le samedi

de 14h à 18h, avec jeux vidéo, babyfoot, billard, accès wifi, projets d'auto-financement, sorties, ... En ce moment, tous travaillent sur un atelier de customisation de tote-bags, afin d'auto-financer leurs sorties.

+ d'infos : 07 49 74 22 70 / 04 90 05 71 04

La Salle des fêtes de Goult accueille certains événements du Service Jeunesse Lou Pasquié.

Le Collectif Jeunes, qui, lui, accueille les jeunes de l'intercommunalité à Saint-Saturnin-les-Apt, a organisé à Goult, le 9 octobre, sa soirée Horizons Lointains : une centaine de convives est venue déguster le poulet basquaise et le tiramisu maison préparés par les jeunes du Collectif, devant la projection de trois courts métrages, dont un documentaire tourné par le Collectif lors de leur séjour en terre basque.

Les moins jeunes ne sont pas en reste Nos seniors, on les bichonne !

Dans le souci de toujours améliorer son Service Seniors, Lou Pasquié, en étroite collaboration avec ses partenaires associatifs et les communes du territoire, multiplie ses actions, selon les besoins de nos aînés.

À Goult, depuis cet été à la salle du club des gais lurons, les ateliers informatique & numérique aident les seniors à utiliser un ordinateur et internet.

Depuis le mois de septembre, le Mas des Jeunes accueille une nouvelle activité ; l'atelier mémoire, un cycle de 10 séances de gymnastique cérébrale pour travailler sa mémoire, animé par l'association Brain Up, qui agit pour le bien vieillir des retraités.

Hors les murs :

Allobus, transport convivial et collectif qui accompagne les personnes de plus de 60 ans à faire leurs courses, passe à Goult tous les vendredis matin, pour les emmener à Apt, puis les ramener bien sûr !

Après une 1ère session particulièrement réussie en septembre et en octobre, un nouveau cycle de 6 ateliers de prévention des chutes, ouvert aux goultois, ouvrira du 18 novembre au 23 décembre à Ménerbes, le jeudi de 14h à 16h. Les renseignements sont à demander à Alain Besnet au 04 90 05 56 91.

Retrouvez toutes les infos de Lou Pasquié sur le nouveau site loupasquie.fr et la nouvelle page Facebook « Centre Social Lou Pasquié ».

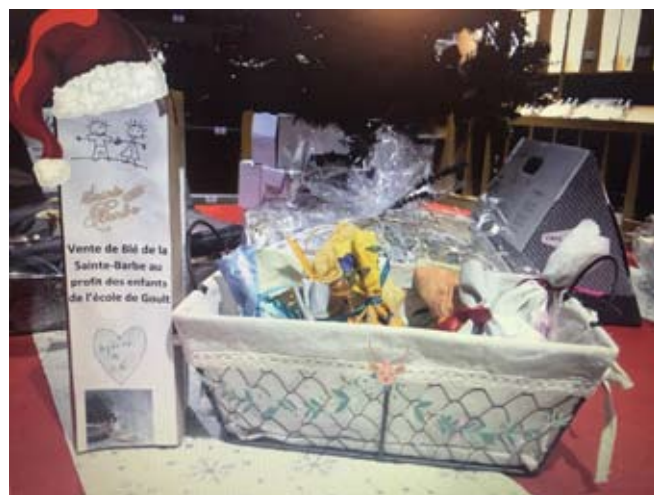
Du côté de l'Association des Parents d'Elèves de Goult (APE)

L'année scolaire a commencé par une manifestation sportive et loisirs le samedi 11 septembre 2021. Puis s'est tenue l'Assemblée Générale le mardi 12 octobre 2021 à la salle Domitia en présence des membres du bureau, des parents d'élèves et de M. Le Maire que nous remercions pour son intérêt pour l'école et notre association. La présentation des animations 2020-2021 a été faite puis le vote du budget pour l'année scolaire 2021-2022 a été validé à l'unanimité.

Nous avons également réélu et élu les nouveaux membres du bureau. L'APE compte maintenant 6 membres pour le bureau : Valentin Gautier, Françoise Pucci, Magali Maillet, Quentin Rigot-Muller, Aymeric Moneste et Françoise Pézière. Notre budget étant limité par rapport aux restrictions sanitaires de l'année dernière, nous avons dû faire des choix, à ce sujet, nous remercions la mairie pour son soutien financier pour les autres projets d'école que nous n'avons pu financer. Courant novembre, l'APE a lancé une opération de vente de sachets de blé pour la Sainte-Barbe dans les commerces de Goult et de Lumières toujours pour collecter des fonds au profit des enfants de Goult. Nous remercions toutes nos

couturières pour leur implication : Gisèle Rochas, Françoise Pascal, Sylvie Clamecy, Cathy Duthoit, Marie-Jeanne Bassan, Renée André, Evelyne Luçon, Noémie Meyssard et Marie Graulout. Nous avons choisi cette année scolaire, en plus de nos manifestations habituelles, d'en faire d'autres pour les enfants et les familles afin de partager des moments de convivialité. Le dimanche 23 janvier 2022, nous allons organiser une SUPER TOMBOLA à la salle des fêtes de Goult. Tout le monde pourra prendre des tickets à la boulangerie de Goult. Vous êtes tous les bienvenus. Bonnes fêtes ! ■

Le bureau de l'APE



Le Choeur mixte DOMITIA



**Concert à l'église de Goult
SAMEDI 8 JANVIER 2022 à 16h30 (entrée libre)**

Au programme seront interprétées des œuvres de chants populaires de différents pays, Mozart, Fauré, Verdi et Gounod sous la direction de Frédéric Put. Le même concert aura

lieu en début d'après-midi à l'EHPAD la Madeleine à Apt. Le choeur mixte Domitia regroupe une trentaine de choristes du Luberon qui se retrouvent chaque mercredi soir en répétition. La spécificité du groupe est de produire des oeuvres sacrées du grand répertoire (Vivaldi, Mozart, Gounod, Fauré...).

Les horaires de répétitions sont le mercredi de 20h30 à 22h30 dans notre salle habituelle, la salle des anciens, à côté de la mairie de Goult. Elles se déroulent avec le contrôle du pass-sanitaire. Nous vous attendons nombreux à notre concert de rentrée à Goult le 8 janvier ! ■

Jean-Paul Vallon - Président de l'association Choeur Domitia
Cédric Lefebvre - VP de l'association Choeur Domitia et responsable de la communication - cedric@lefebvre.com

<https://choeurdomitia.blogspot.com> - <https://www.facebook.com/choeur.domitia>

Tennis Club Goultois

«TOUTES ET TOUS A VOS RAQUETTES»

Après deux saisons sportives impactées par la crise sanitaire sans compétition et sans animation ; mais avec toujours la possibilité de jouer au Tennis la saison reprend normalement. En 2020, les enfants de l'école de tennis ont pu avoir leurs cours toute l'année car notre sport se pratique en plein air. Fin juin, les enfants ont été récompensés des progrès réalisés grâce à leur professeur MAX par une remise de médailles. Nous remercions l'Association des Parents d'élèves de Goult pour l'organisation de la journée sport qui a eu lieu en septembre et qui a permis de faire découvrir le tennis à de nouveaux enfants et à leurs familles. ■



Quelques infos - Tarif des adhésions à l'année :
 1er Adulte 120€ - Conjoint Adulte 100€
 Enfants de moins de 18 ans 50€
 Ecole de Tennis : 190€ pour 1h par semaine - 270€ pour 1h30 par semaine

Le Conseil d'administration

JUDO CLUB GOULTOIS

Ouf ! Enfin on recommence !

Après 18 mois sans rencontrer d'autres adversaires, nos jeunes judokas ont enfin pu se mesurer aux judokas du département.

Ce dimanche 14 novembre, certains d'entre eux sont allés à l'Isle sur Sorgue, au gymnase Paul Avy, où plus de 500 enfants se sont retrouvés tout au long de la journée.

Le matin, Pablo Gilles, malgré son aptitude, n'a pas eu accès au podium. Il a courageusement combattu et, pour sa première participation au critérium benjamins départemental, a retenu qu'il lui faudra plus de conviction le dimanche 9 janvier 2022. Il va mettre à profit les deux mois qui lui restent pour peaufiner sa technique. De leur côté, nos poussins se sont bien défendus l'après-midi, lors de la Coupe Panda, animation réservée aux judokas de cette catégorie d'âge. Kyan Dubey, Tess Moneste-Van Wely, Matthew Brochard et Thomas Eustache ont ramené chacun une superbe médaille et vont motiver leurs copains du Club à venir ce même dimanche 9 janvier pour la deuxième partie de cette Coupe Panda. Toutes nos félicitations à cette graine de champions et



encouragements à tous les judokas du Club, pour toutes les animations à venir. Le 27 novembre, bon nombre d'entre eux vont participer à une animation organisée par le Judo Club Pernois, à l'occasion du 50ème anniversaire de ce Club. Comptons sur eux pour encore de nombreuses médailles. Merci à notre municipalité, qui par son investissement, nous permet maintenant de nous entraîner dans des conditions optimum. Notre DOJO, flambant neuf, accueille plus de 40 licenciés et reçoit de nouvelles inscriptions chaque semaine. Rappelons qu'en plus du Judo-Jujitsu pour les enfants, nous proposons également Self-défense, Ne wasa, et du Taïso pour les adultes, jeunes et moins jeunes.

C'est le Taïso qui a le plus de succès avec des participants répartis en deux groupes, en fonction du niveau de capacité et de besoin. Tout le monde est satisfait de son activité et les participants stimulent volontiers leurs connaissances à venir participer à ce bon moment de renforcement musculaire. La porte est toujours ouverte, avec pass-sanitaire évidemment en ce moment, pour de nouvelles inscriptions, quelle que soit l'activité recherchée dans notre éventail proposé. A bientôt sur notre tatami peut-être ! ■

Lydie Molinas, Présidente du Judo Club Goultois

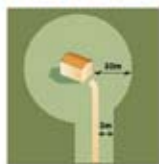
Le débroussaillage

L'obligation de débroussailler et le maintien en l'état débroussaillé sont définis par l'article L134-6 et suivants du nouveau Code forestier (2012) et concerne tous les départements du sud de la France. Chaque préfecture a défini les modalités de débroussaillage spécifiques à son département. En Vaucluse il s'agit de l'arrêté préfectoral n°SI2013049-0002 du 18 février 2013.

> Où débroussailler ?

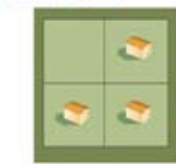
La zone à débroussailler dépend de la situation du terrain selon le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune.

En zone non urbaine



Vous devez débroussailler les abords des constructions :
- dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines,
- 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

En zone urbaine



En zone urbaine ou dans un lotissement (c'est également le cas des ZAC, AFU, camping, stationnements de caravanes...), vous devez débroussailler la totalité de la surface de votre terrain, qu'il soit construit ou non.

En limite de zones



Attention, pour une construction située en limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine, les réglementations de ces deux types de zone se cumulent.

> Comment faire avec les propriétaires voisins ?

En zone urbaine, tous les propriétaires de terrains, construits ou non, doivent débroussailler leurs terrains. En zone non urbaine, un terrain non construit n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Plusieurs cas de figure sont alors possibles pour les propriétaires de constructions dont le rayon de 50 m débordé de leur propriété :

>> Mon rayon de 50 m débordé sur un terrain non construit



Vous devez informer les propriétaires des terrains riverains de vos obligations et leur demander l'autorisation de rentrer sur leur terrain afin de réaliser les travaux qui vous incombent. Il faut rappeler à ces propriétaires qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations seront mises à leur charge. Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, vous devez en informer le maire.

> Comment faire avec les propriétaires voisins ?

En zone urbaine, tous les propriétaires de terrains, construits ou non, doivent débroussailler leurs terrains. En zone non urbaine, un terrain non construit n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Plusieurs cas de figure sont alors possibles pour les propriétaires de constructions dont le rayon de 50 m débordé de leur propriété :

>> Mon rayon de 50 m débordé sur un terrain non construit



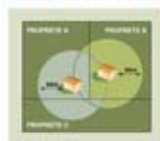
Vous devez informer les propriétaires des terrains riverains de vos obligations et leur demander l'autorisation de rentrer sur leur terrain afin de réaliser les travaux qui vous incombent. Il faut rappeler à ces propriétaires qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations seront mises à leur charge. Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, vous devez en informer le maire.

>> Mon rayon de 50 m débordé sur un terrain construit



Lorsque le propriétaire de la parcelle riveraine est lui-même soumis à l'obligation de débroussailler, chacun doit réaliser :
- les travaux qui lui incombent sur sa propre parcelle,
- les travaux qui lui incombent chez le voisin en dehors du rayon de 50 m de celui-ci.

>> Mon rayon de 50 m et celui de mon voisin débordent sur un terrain non construit



Lorsque le propriétaire de la parcelle n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler, c'est le propriétaire de la construction la plus proche de la limite de cette parcelle qui réalise le rayon de 50 m qui lui incombe. Vous devez informer et demander autorisation d'entrer au propriétaire du terrain non construit, comme décrit plus haut.

> Comment procéder ?

Le débroussaillage consiste à réduire la quantité de combustible végétal, afin de diminuer l'intensité de l'incendie et de limiter sa propagation. L'arrêté préfectoral du 18 février 2013 définit les travaux à effectuer :

➤ Aux abords immédiats des bâtiments, enlever les arbres, les branches et les arbustes situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

➤ Enlever toute branche surplombant le toit.

➤ Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 m des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 m élagués à 4 m minimum et sans végétation en sous-étage).

➤ Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate

➤ La distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 m.

➤ Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir.

➤ Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol.

➤ Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m minimum.

➤ A plus de 30 m de la construction, des îlots d'une surface de 50 m² maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés

Les déchets : une odeur de trop plein

En 2050, la France connaîtra une augmentation de 70 % de ses déchets.

Les chiffres clés des déchets :

- Le secteur des déchets correspondant à 4 % des émissions de gaz à effet de serre française, est un indicateur puissant de notre modèle de production et de consommation que la transition énergétique et écologique implique de transformer.

- 75 % de ces émissions sont du méthane, issu des installations de stockage.

- En France, le service public de gestion des déchets a coûté, en moyenne 89 euros par habitant en 2012.

- Depuis 1990, les émissions liées au traitement des déchets ont augmenté de 13 %.

La collecte, le traitement et l'élimination des déchets représentent des coûts et des nuisances pour les citoyens et induisent des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Toutefois, leur valorisation et leur réutilisation peuvent aussi être porteuses d'opportunités pour les territoires tels que les emplois, les ressources et les sources d'énergie.

Un programme national de prévention des déchets a été mis en place par l'État.

1. Réduire de **50 % les déchets mis en décharge** en 2010 et 2025.

2. Réduire de **50 % le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.**

3. Généraliser le **tri à la source des biodéchets** en vue de leur valorisation, avant 2025.

4. Orienter 65 % , en poids, les déchets non dangereux vers des filières de valorisation matière (recyclage) à l'horizon 2025.

Recommandations de la STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONNE

* Favoriser l'Eco-Conception : intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.

* Développer le réemploi et la réutilisation par le recyclage des déchets.

* Allonger la durée de vie des produits par l'entretien et la réparation.

* Lutter contre le gaspillage en réduisant à la

source les déchets organiques (biodéchets) par le développement du compostage et de la méthanisation.

* Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets en développant un programme « ZERO DECHETS ET ZERO GASPILLAGE » avec une action possible pour les collectivités qui serait de mettre en place une tarification incitative des déchets et travailler à l'optimisation de toute la chaîne de collecte.

Les objectifs à atteindre d'ici 2030

1. Réduire de **5 %** les déchets d'activités économiques.

2. Réduire de **15 %** les déchets ménagers et assimilés.

3. Réduire de **50 %** le gaspillage alimentaire.

4. Atteindre l'équivalent de **5 %** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit jamais.

Du changement au hameau de Lumières

Comme vous avez pu le constater au hameau de Lumières, les bacs jaunes ont élu domicile sur le nouveau parking en bordure de la RD900. Les bacs de récupération «papiers» et «verres» sont restés sur le parking supérieur. La raison essentielle de ce déplacement permet une meilleure organisation pour le SIRTOM et une sécurité accrue pour les usagers. N'oublions pas que les cartons sont à placer directement dans le fourgon stationné sur la place Jean Moulin (mairie) et que les déchetteries d'Apt et de Coustellet sont à notre disposition pour tous les déchets recyclables ou non, hors ordures ménagères.■



Jacques Fréjabue, l'homme qui sculpte les arbres, est un amoureux du bois et c'est une histoire de famille. Son arrière grand-père sciait des troncs immenses dans les forêts du Quercy et son grand-père dont il a hérité de la collection d'outils était sabotier.

Coucune, de son nom d'artiste, était ébéniste puis il est passé par le cinéma comme acteur et chef machiniste pour de grands réalisateurs.

Il est goultois depuis de nombreuses années et a sculpté les arbres morts de notre village, avec l'accord du maire. C'est un artiste du hasard qui laisse la matière le guider et lui dicter la forme.

Avec son exposition d'une grande richesse, qui s'est tenue à la cave du Château de Goult, il nous a fait partager son amour pour la sculpture des arbres morts en leur donnant une deuxième vie.



Les expositions de l'automne goultois

Claudine Mamelin vit dans le Pyrénées. C'est sa toute première exposition et elle a choisi, grâce à une amie, notre village de Goult pour nous présenter à la Salle Domitia son remarquable travail d'artiste autodidacte.

Elle s'intéresse tout particulièrement à la technique du monotype. Cette technique consiste à encreur la surface d'un support poreux en superposant les couches de couleurs, de textures et de formes organiques pour créer une image. Une feuille de papier est appliquée sur l'image et passée sous presse à la manière d'une estampe.

Le résultat obtenu est délicat et raffiné grâce au mélange des couleurs, des textures et du monde végétal. C'est une ode à la nature que l'artiste a voulu partager avec le public à travers sa sensibilité.

Bravo aux deux artistes pour leur amour de la nature qu'il nous ont fait partager. ■



Des nouveautés pour les adultes !

«Les exilés de Byzance» de Catherine HERMARY-VIEILLE
 «Les héritières de La Salamandre» de Françoise BOURDON
 «La vallée des eaux amères» de Jean-Paul MALAVAL
 «La prophétie des abeilles» de Bernard WERBER
 «L'inconnue de la seine» de Guillaume MUSSO
 «Là où vivent les hommes» de Christian SIGNOL
 «Feu» de Maria POURCHET
 «Temps sauvage» de Mario VARGAS LLOSA
 «Les flammes de pierre» de Jean-Christophe RUFIN
 «Chevreuse» de Patrick MODIANO
 «Gagner n'est pas jouer» de Harlan COBEN
 «En eaux dangereuses» de Donna LEON
 «L'innocence et la loi» de Michael CONNELLY
 «Celle qui brûle» de Paula HAWKINS
 «Marcas» de Giacometti RAVENNE



Zoom sur...

**«La Louve Cathare» en deux volumes
de Mireille Calmel - Ed. XO**

Une formidable épopée historique au Moyen Age de saint Louis. «Un grand roman d'aventures dans les rues sombres et mystérieuses de Paris. Suspense, amour, rebondissements et trahisons : on retient son souffle jusqu'au dénouement spectaculaire.»
 A découvrir d'urgence !



Exposition « art - thérapie » réalisée par les enfants de Goult

La médiathèque a accueilli la production des enfants réalisée au cours de la journée «sport et loisirs» organisée par l'Association des parents d'élèves de Goult au mois de septembre 2021. Les enfants ont réalisé de l'expression libre, en utilisant d'autres supports que les pinceaux comme les mains, les objets : c'est de « l'art-thérapie », s'évader par la peinture. Un atelier peinture réalisé grâce à la participation de Laëticia Marchais, plasticienne « art-thérapeute » de Goult.



L'APE

Veuillez noter les nouveaux horaires de la médiathèque municipale

**du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
 Le samedi de 8h30 à 11h30**

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16

Médiathèque - Agence Postale Communale - Point

Info tourisme 04 90 72 38 58

Ecole Primaire 04 90 72 21 36

Ecole Maternelle 04 90 72 27 02

ADMR de Goult 04 90 72 38 15

Météo France Carpentras 08 92 68 02 84

Gare SNCF Cavaillon 36 35

Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne

84400 APT

Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71

Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89

Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Docteur NAHON 04 90 72 05 69

Cabinet dentaire 04 90 72 31 67

Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99

Pharmacie 04 90 72 31 16

Ambulances 04 90 72 26 08

Permanences UFC Que choisir

A la maison des associations d'Apt, rue Cély, les

2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 9h à 12h sur rendez-vous
au 04 42 93 74 57

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)

SOS Médecins : 08 03 06 70 00

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236

Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41

Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Sida Info Service : 0 800 840 800

SOS Viols 0 800 05 95 95

Syndicat des Eaux/SUEZ Cavaillon 09 77 408 408

EDF - GDF Avignon 0810 084 084

Dépannage Gaz 04 90 89 39 00

France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche

Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de

8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.

Fermée le dimanche.

Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex

Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)

contact@sirtom-apt.fr

<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au troisième trimestre 2021, l'indice de référence des loyers s'établit à 131,67. Sur un an, il augmente de 0,83%. Mise à jour du 15 octobre 2021.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 17 décembre 2020, le smic horaire brut est de 10,25 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.554,58 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi grâce à la lettre numérique d'information municipale. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous disposez d'un accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec une connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal. Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone. Merci de votre compréhension.

Nos joies,

Naissances :

CYBULSKI Tao né le 23 septembre 2021 à CAVAILLON
GAEREMYNCK Adam, Francis, Christophe né..... le 25 septembre 2021 à CAVAILLON

Mariages :

DAILLY Florent et ADDA Cécile.....le 18 septembre 2021
HO-FUH Cédric et DOMINATI Mandyle 9 octobre 2021
CASTANER Cyril et DEBRAISE Miriamle 30 octobre 2021
MICHEL Sébastien et SCHMITT Elisele 13 novembre 2021

Nos peines,

Décès :

GARCIN épouse MEYSSARD Lucette, Micheline décédée à APT le 13 octobre 2021
RAMBAUD épouse MOLINAS Lisette, Augusta décédée à GORDES..... le 21 octobre 2021

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

SUDOKU

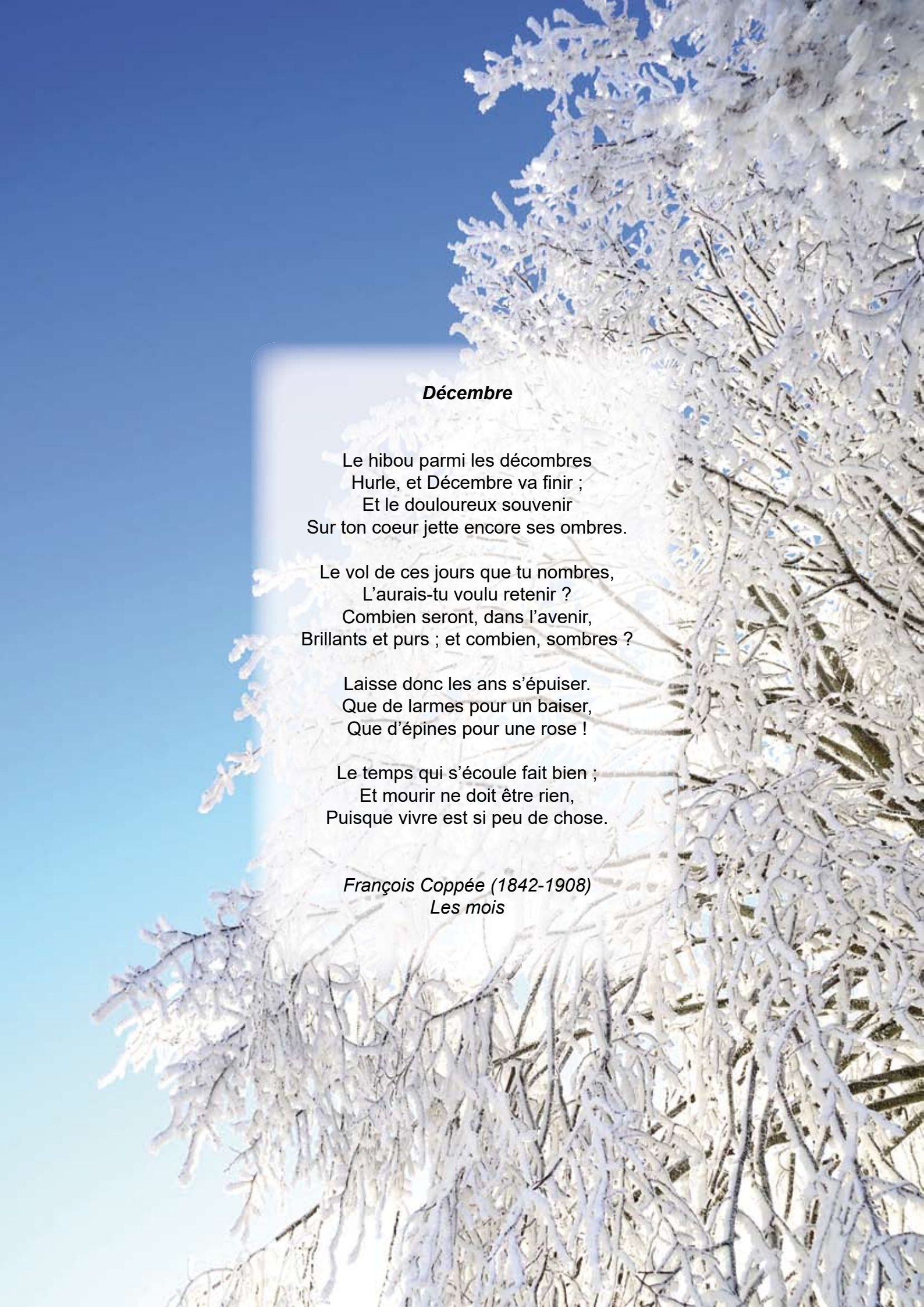
4	9		7				5	1
7	1		3	4		9	2	
	6					4		3
8			2			1		
						3	4	
	7						6	8
3					9	6		5
				6	2			4
				8				

Avec les 4 chiffres des cases en jaune, retrouvez l'année de construction de la Fontaine Lavoir : _ _ _ _

Solution du numéro précédent

8	5	6	1	3	2	4	7	9
3	4	7	5	9	8	1	6	2
1	9	2	7	6	4	5	3	8
6	8	5	4	2	7	9	1	3
4	2	3	9	1	5	6	8	7
9	7	1	6	8	3	2	5	4
5	1	8	3	4	9	7	2	6
2	6	9	8	7	1	3	4	5
7	3	4	2	5	6	8	9	1

Agoult est devenu Goult en 1538.



Décembre

Le hibou parmi les décombres
Hurle, et Décembre va finir ;
Et le douloureux souvenir
Sur ton coeur jette encore ses ombres.

Le vol de ces jours que tu nombres,
L'aurais-tu voulu retenir ?
Combien seront, dans l'avenir,
Brillants et purs ; et combien, sombres ?

Laisse donc les ans s'épuiser.
Que de larmes pour un baiser,
Que d'épines pour une rose !

Le temps qui s'écoule fait bien ;
Et mourir ne doit être rien,
Puisque vivre est si peu de chose.

François Coppée (1842-1908)
Les mois